

## DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Administration Pôle Animation

CULTURE

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**Musées - Patrimoine  
 Tarifs 2022 / 2023**

**Compétence n° : 2**

Vu la délibération du conseil municipal du 27 juin 2022 fixant les tarifs des services publics communaux,

### DECIDE

De fixer les tarifs 2022/2023 du service musées-patrimoine selon le barème suivant, **valable toute l'année** :

#### 1- TARIFS MUSEES - VISITES DE LA COHUE ET CHÂTEAU GAILLARD

<b>• accès couplé aux musées de la Cohue et de Château Gaillard</b>	
Plein tarif	<b>7 €</b>
Tarif réduit	<b>5 €</b>
Tarif groupe, sans guide-conférencier (+ de 10 personnes)	<b>5 €</b>
<b>• accès à un seul musée, La Cohue ou Château Gaillard</b>	
Plein tarif	<b>5 €</b>
Tarif réduit	<b>3 €</b>
Tarif groupe, sans guide-conférencier (+ de 10 personnes)	<b>3 €</b>
Droits d'entrée à Château Gaillard 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mai : en pratique ce musée est fermé hors saison estivale. En cas d'ouverture exceptionnelle pour les groupes, sur réservation et demande externe : application du tarif couplé Cohue/Château Gaillard permettant la visite des deux musées	<b>7 €</b>
<b>• Conférences Musées/Patrimoine se déroulant aux musées</b>	
Plein tarif	<b>5 €</b>
Tarif réduit	<b>3 €</b>
Gratuit pour les moins de 18 ans	
<b>• Pass'Musée (pour les plus de 25 ans) – valable un an</b>	
Carte d'abonnement donnant accès libre aux musées et à une offre dédiée aux abonnés (visites guidées spécifiques, vernissages, conférences, newsletter...). Une entrée gratuite à offrir dès la réception du programme des expositions, conférences et rendez-vous des musées).	<b>14 €</b>

## **PASSAGE CENTRAL DE LA COHUE : accès libre sauf ateliers adultes/enfants et animations enfants**

### **ACCES AUX MUSEES A TARIF REDUIT :**

- Ticket « visite guidée de la ville » (Service patrimoine)
- Enseignants
- Demandeurs d'emploi (sur présentation de l'attestation mensuelle d'Assedic)
- Personnes handicapées
- Abonnés aux transports Kicéo, détenteurs de la carte Elite (convention de partenariat sur Communication des événements) - Hors saison estivale –
- Ateliers 12-25 ans
- Membres des associations AACMV et SPM pour la participation aux ateliers

### **ACCES AUX MUSEES A TITRE GRATUIT : (hors visites commentées, ateliers, conférences et rencontres)**

- Jusqu'à 25 ans, gratuité pour tous
- Le dimanche, au Musée de la Cohue, du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril
- Carte bibliothèque-médiathèque de Vannes, en cours de validité
- Inscription aux ateliers artistiques municipaux d'arts plastiques de Trussac et Ménimur (durant l'année scolaire uniquement et sur présentation de la carte mentionnant l'atelier)
- Personnes éligibles aux tarifs G et H des quotients familiaux en vigueur (sur présentation de l'attestation du CCAS justifiant le quotient familial)
- Titulaires des cartes professionnelles de journalistes, carte ICOM, de conservateurs ou de guides-conférenciers
- Opérations exceptionnelles nationales : Nuit des Musées, Journées Européennes du Patrimoine
- Uniquement pour le musée d'histoire et d'archéologie : Journées Européennes de l'Archéologie
- Membres de l'association Bretagne-Musées

### **ACCES AUX MUSEES A TITRE GRATUIT y compris visites commentées des musées, conférences et rencontres) MAIS HORS ATELIERS\* :**

- Les membres de l'association des Amis de l'Art Contemporain du Musée de Vannes, Hop Art et de la Société Polymathique du Morbihan

Lors des périodes de montage ou démontage d'expositions et autres travaux importants, le tarif réduit ou la gratuité sera appliqué en fonction des expositions restant accessibles au public.

CITY PASS : partenariat avec Golfe du Morbihan Vannes Tourisme, pour l'accès aux musées et aux visites du Patrimoine, aux porteurs de la carte délivrée par l'Office du Tourisme, en cours de validité, Pass 72 h, 48 h, 24 h. Reversement mensuel de l'Office du Tourisme à la Ville de Vannes, à hauteur de 50 % du tarif d'entrée ou de visite.

PASS CULTURE : accès aux musées et offres dédiées, visites du patrimoine selon le dispositif ministériel mis en place pour les jeunes, l'année de leurs 18 ans

*\*précision « hors ateliers » pour l'AAACMV et la SPM : les membres de ces associations ne bénéficient pas de la gratuité pour les ateliers organisés par les musées, mais d'un tarif réduit (cf mention p.3).*

## **2- Tarifs - Comptoir de vente et prestations diverses des musées**

Ces tarifs sont fixés par décision du Maire en fonction du prix de revient.

### 3- Tarifs des activités du Patrimoine et des Musées :

<b>Visites guidées (1h30) / Individuels (sauf aux musées/comprises dans le prix d'entrée)</b>		
. Adultes plein tarif		6 €
. Adultes tarif réduit * et groupes à partir de 10 personnes		3,60 €
. Jeunes moins de 18 ans		gratuit
<b>Visites animées (prestation artistique) / Individuels</b>		
. Adultes plein tarif		8,10 €
. Adultes tarif réduit *		5,30 €
. Jeunes moins de 18 ans		gratuit
<b>Groupes jusqu'à 30 personnes max. (forfait) sur réservation</b>		
. Visite guidée 1h30		90 €
. visite guidée dimanche, jours fériés, nocturnes, langues étrangères		120 €
		91 €
<b>Conférence (forfait) / organisée sur demande externe</b>		
<b>Animation enfant / individuels</b>		4 €
<b>Anniversaire (forfait) - Groupe d'enfants de 7 à 12 ans – nbre : 15 max.</b>		70 €
<b>Visites courtes (30 à 45 mn)</b>		2 €
<b>Animation pour enfants / adultes</b>		
	Tarif adulte.....	6 €
	Tarif enfant (à partir de 4 ans et jusqu'à 18 ans)	4 €
<b>Atelier adulte</b>		
Tarif variable selon le matériel fourni (précision sur le programme)		
	Tarif plein.....	8 à 10 €
	Tarif réduit.....	5 à 7 €.
<b>Visite participative de quartier (organisée 4 fois par an)</b>		gratuit
<b>Carte de fidélité (valable 2 ans)</b>		
. Cartes de 10 visites Patrimoine		45 €
<b>Visites scolaires et centres de loisirs</b>		
	<b>Vannes &amp; GMVA</b>	Extérieur
Activités pédagogiques Musées et Patrimoine		
Visite générale ou découverte – tous niveaux scolaires	3 €	4 €
Parcours pédagogique – tarif par classe et par séance	35 €	55 €

\* les tarifs réduits sont applicables pour les visites du programme annuel, aux 18 à 25 ans, aux groupes de plus de 10 personnes, aux demandeurs d'emploi, Morbihan Résa et adultes accompagnateurs d'enfants détenteurs de la carte Petit Léonard et aux personnes handicapées.

*Pour les animations et ateliers des musées uniquement (hors activités du Patrimoine), les membres de l'Association des Amis de l'Art Contemporain du Musée de Vannes et de la Société Polymathique du Morbihan bénéficient du tarif réduit.*

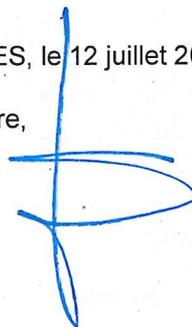
Gratuité :

- aux titulaires des cartes professionnelles de journalistes, carte ICOM, de conservateurs ou de guides conférenciers,
- pour les enfants dont les parents suivent la visite guidée de la ville et détenteurs de la carte « Petit Léonard »,
- dans le cadre de l'accueil protocolaire des nouveaux vannetais,
- par dérogation, dans le cadre des activités d'insertion sociale de l'AMISEP,
- pour les activités inscrites dans l'offre EAC et le dispositif « La classe, l'œuvre ».

**LES BILLETS DE RESERVATION DE VISITE NE SONT PAS REMBOURSABLES.  
Pour les groupes, toute réservation non annulée 48 h avant l'activité reste due.**

VANNES, le 12 juillet 2022

Le Maire,



La présente décision municipale  
a été affichée en Mairie le :